Conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Séance du mardi 15 octobre 2024

Membre de droit : Monsieur le président, Christophe CLÉMENT

Membres présents :

Collège professeurs : Abdelilah BELJEBBAR, Frédéric BOHR, François BOST, Laurent DUCA, Sophie GANGLOFF, Nicolas HOUEL, Gilles LAFARGUE, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Emmanuelle LECLERCQ, Isabelle POUTRIN, Jean-Hugues RENAULT, Rédha TAÏAR, Céline THOMACHOT-SCHNEIDER, Laurence VOUTQUENNE-NAZABADIOKO

Collège autres enseignants : Sébastien ALMAGRO, Agathe BAROIN, Emilie BUACHE, Valérian DORMOY, Laurent HUSSENET, Jessica JONQUET, Fabien LEGRAND, Olivier LEJEUNE, Chadi MAALOUF, Prisca PERANI, Fany REFFUVEILLE, Patricia VAZQUEZ

Collège BIATSS : Catherine BONDU-LEBON, Hélène DEDOURS, Charlotte DELCOURT, Maxime DONCK, Jennifer GEERAERTS,

Collège étudiants : Anaël BEUTIN, Olivia DURDON, Noé GUILLEMAILLE, Ophélie MEDZA-MBA,

Invités : Marie-Odette VICTOR, Aline HUMBERT, Tamar BALAN, Carole CORPEL

Membres excusés : Sahar MOUSSA-BADRAN ; Arnaud BONNOMET ; Odile FLEURY ; Jean-Bernard BEHR ; Olivier PIOT ; Stéphanie BAUD ; Chrystel BESCHE-RICHARD ; Isabelle MRRONE ; Sylvie BENOIT ; Sybille BERTAIL ; Frédéric TEILLON ; Isabelle PROULT ; Clothilde BONFIGLIOLI ; Romain DEBREF ; Caroline REMOND ; Audrey LAUDE-DEPEZAY

Membres représentés :

Odile FLEURY a donné pouvoir à Sébastien ALMAGRO
Olivier PIOT a donné pouvoir à Fabien LEGRAND
Stéphanie BAUD a donné pouvoir à Laurent DUCA
Sylvie BENOIT et Isabella MORRONE ont donné pouvoir à Emmanuelle LECLERCQ
Frédéric TEILLON a donné pouvoir à Prisca PERANI
Clothilde BONFIGLIOLI a donné pouvoir à Olivier LEJEUNE
Chrystel BESCHE-RICHARD a donné pouvoir à François BOST
Romain DEBREF a donné pouvoir à Emilie BUACHE
Caroline REMOND a donné pouvoir à Céline THOMACHOT-SCHNEIDER
Audrey LAUDE-DEPEZAY a donné pouvoir à Jessica JONQUET

Ordre du jour :

1. **Points d'information**
2. **Approbation des procès-verbaux**

3. **Questions ressources humaines**
4. **Questions pédagogiques**
5. **Questions diverses**

* * *

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14h10

1. Points d'information

Monsieur le Président fait un point d'information sur les trois priorités du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche : la rationalisation de l'offre de formation en gardant comme objectif prioritaire la réussite des étudiants, l'autonomie des universités avec notamment des questions d'expérimentation et le troisième point est de renforcer la recherche et le budget recherche.

Monsieur le Président fait état des deux points d'alerte du ministre au niveau de la sécurité, et rappelle que le plan Vigipirate est toujours en vigueur, et au niveau de la lutte contre la radicalisation et les VSS. Monsieur le président rappelle la procédure mise en place à l'URCA via la plateforme signalement.

Monsieur Le Président évoque les prévisions budgétaires 2025 qui seraient de l'ordre de presque 27 milliards d'euros avec une augmentation de 89 millions d'euros sur le budget ESRI signe fort de la volonté du gouvernement de maintenir l'activité universitaire mais la loi de finances n'est pas encore votée.

2. Approbation des procès-verbaux :

- **Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 est soumis au vote. Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du 10 octobre 2023 **avec 47 voix pour et 1 abstention**.

- **Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 est soumis au vote. Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du 12 décembre 2023 **à l'unanimité**.

- **Procès-verbal de la séance du 16 avril 2024**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 est soumis au vote. Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du 16 avril 2024 **à l'unanimité**.

3. Questions ressources humaines

- Campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2025

Madame Tamar BALAN fait un bref rappel de la méthodologie qui a été appliquée et présente une campagne d'emplois global intégrant l'ensemble des populations de l'université : enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS et qui se base sur des indicateurs, sur la structure d'emploi et les besoins de l'établissement avec l'idée de prévoir la masse salariale qui sera nécessaire pour le budget initial 2025 et assurer la soutenabilité des décisions en année pleine donc sur l'année 2026 en ce qui concerne la campagne d'emplois 2025.

Madame Tamar BALAN rappelle les dates clés des différentes instances pour la campagne d'emplois et la méthodologie appliquée. L'idée est de proposer une campagne d'emplois globale intégrant l'ensemble des personnels de l'université, enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS. La campagne d'emplois est basée sur une série d'indicateurs, sur la structure d'emplois et sur les besoins d'enseignement dans une logique de prévision de la masse salariale pour le budget initial 2025, mais également de soutenabilité de ces décisions en année pleine dès 2026.

Madame Tamar BALAN indique que cette campagne d'emplois s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint, avec les mesures GUERINI qui n'ont été compensées qu'à hauteur de 40% pour l'année 2024 et un reste à charge de 1,8 millions euros pour l'établissement.

Plusieurs mesures ont été annoncées : l'augmentation du SMIC non compensée, de nouvelles règles en matière de calcul des capitaux décès, une nouvelle réglementation en matière de prise en charge des arrêts maladie. Ces mesures ont un impact sur la masse salariale et notamment l'augmentation du taux du CAS Pensions qui va entraîner un coût pour l'établissement estimé à 2,8 millions d'euros.

Dans le cadre de cette contrainte budgétaire, l'établissement s'appuie sur deux types d'indicateurs : le positionnement de l'URCA par rapport à d'autres universités comparables et les tensions d'encadrement des composantes.

Monsieur Yannick REMION indique que les indicateurs sont construits sur la base de données nationales du ministère disponibles via DATA ESR. Les données présentées se concentrent donc sur les universités comparables – des universités pluridisciplinaires avec santé –, correspondant au groupe 11 dans la classification du Ministère. La CAP est chargée tous les ans de récupérer ces données sur DATA ESR, extraites des comptes financiers des universités, pour nous permettre de calculer les indicateurs qui nous intéressent.

Monsieur Yannick REMION explique la première projection qui concerne la démographie étudiante, avec une baisse à partir de 2021 qui s'est poursuivie jusqu'en 2023, les chiffres de 2024 n'étant pas encore connus. On a donc une démographie étudiante qui suit finalement la tendance nationale. Monsieur Yannick REMION indique que l'on s'intéresse aux moyens attribués par le Ministère, à savoir la subvention pour charge de service public (SCSP) et d'autres moyens exceptionnels qui pouvaient ne pas y être intégrés selon les années. Le taux de subvention par étudiant place l'URCA assez haut dans le panel des universités comparables, même si la croissance mérite d'être relativisée depuis plusieurs années du fait des mesures LPR, RH 2022 et 2023 (dites GUERINI) et d'autres mesures annexes mais néanmoins importantes plus ou moins compensées par l'Etat. Les dotations de masse salariale fléchées sur ces dépenses obligatoires ne participent pas à la capacité à fournir plus de services aux étudiants puisqu'elles sont fléchées principalement sur la rémunération des personnels. On observe donc effectivement une embellie en trompe-l'œil de la subvention par étudiant bien que l'URCA soit bien soutenue en comparaison d'autres universités du panel. Cela implique que l'université de Reims a peu de chances d'être prioritaire pour des dispositifs de soutien exceptionnels.

Sont pris en compte également les indicateurs de taux d'encadrement des étudiants qui correspondent au nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs ou de BIATSS titulaires pour cent étudiants en

inscription première à l'université. Monsieur Yannick REMION précise que ce taux d'encadrement nous place dans le top 3 pour les personnels enseignants(-chercheurs), position de l'URCA depuis des années. Cela objective le fait que l'URCA est mieux (ou moins mal) dotée en termes d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires par rapport aux autres universités du panel.

En ce qui concerne le support des titulaires BIATSS, le constat est similaire avec une dotation nous plaçant dans le haut du panel en titulaires BIATSS par étudiant. Un petit focus est fait sur les titulaires BIATSS de catégorie A où l'on est 1er du panel depuis quelques années, avec une évolution forte, même si la progression de l'Université de Limoges est notable.

Les constats sont finalement assez stables dans le temps : l'URCA, depuis plusieurs années, est moins dépourvue que la majorité des universités comparables. Le taux de rigidité de la structure d'emplois est supérieur à celui des universités comparables. Si des marges de manœuvre sont à trouver pour l'université, elles devront l'être en interne en comptant assez peu sur des aides venant de la tutelle, puisque l'université n'est pas la plus mal placée sur la totalité des indicateurs.

Les indicateurs en interne sont des indicateurs pédagogiques correspondant aux effectifs étudiants, à la charge d'enseignement et aux taux d'encadrement par étudiant et par composante. Ils permettent d'analyser et comparer les tensions d'encadrement pédagogique pour les différentes composantes de l'université. Les données de ces indicateurs proviennent des systèmes d'informations Apogée et OMEGA, ainsi que de SIHAM (Système d'Information des ressources Humaines dans une Approche Mutualisée).

Monsieur Yannick REMION précise que les comparaisons sont faites pour des composantes semblables : un groupe comprenant les trois composantes DSP (Droit et Sciences Politiques), LSH (Lettres et Sciences Humaines) et SESG (Sciences Economiques, Sociales et de Gestion) ; un groupe incluant les composantes SEN (Sciences Exactes et Naturelles) et STAPS, même si elles sont assez différentes ; et un groupe composé des composantes dérogatoires que sont les deux IUT, les deux écoles d'ingénieurs et l'INSPE. Les composantes de santé ne sont pas intégrées dans ces indicateurs car il est compliqué de parler de charge d'enseignement, notamment pour deux de ces composantes (Médecine et Odontologie) pour plusieurs raisons : une partie significative de l'enseignement est pratiqué au sein du CHU ou de la médecine de ville. Ce sont des heures qui comptent énormément dans la formation des praticiens de santé, mais qui ne sont pas quantifiables aisément en termes de charge horaire et ne sont pas renseignées au niveau de nos systèmes d'information. De la même façon, comparer les deux écoles d'ingénieurs et l'INSPE est difficile du fait de leur différence en termes de nombre de sites, du poids de l'apprentissage et des différentes formations (licences, masters, cycles ingénieur).

Monsieur Yannick REMION présente la démographie étudiante au niveau des deux IUT avec une montée en puissance sur les deux dernières années, liée à la mise en place du BUT, qui correspond aussi à une baisse des entrées des Bac+2 dans les deux écoles d'ingénieurs.

Concernant le rapport H/E, il rappelle qu'il correspond au nombre d'heures d'enseignement, hors HRS, de formation initiale hors apprentissage (H) divisé par le nombre d'étudiants inscrits en FI au 15 janvier (E). Figure dans le graphique, pour chacune des composantes, l'évolution de ce ratio sur plusieurs années et la cible qui avait été donnée dans le cadrage de l'accréditation pour l'année 2024-2025. Trois composantes se distinguent par une constante hausse du H/E : il s'agit de l'EiSINe, de l'IUT de Reims et de l'UFR SEN. On pourrait aussi parler de l'IUT de Troyes en ajoutant un bémol sur les cibles 24-25 qui ont été calculées sur les deux IUT avant l'arrivée du BUT et sur les moyennes nationales (que l'on voyait autour de 31 à 33 et qui seraient potentiellement remontées). Il faudra donc probablement corriger cette cible après analyse précise de la situation. Au final, depuis plusieurs années, l'IUT de Reims,

l'EiSINe et SEN voit leur H/E progresser en s'éloignant de la cible. Cela va poser un problème sur la soutenabilité financière de leur offre de la formation.

Monsieur Yannick REMION détaille le taux d'encadrement en formation initiale. Il est constaté, sauf pour deux composantes (DSP et STAPS) que les taux d'encadrement (nombre d'étudiants par enseignant(-chercheur)) baissent, ce qui donne une plus grande disponibilité des enseignants pour les étudiants et pour la recherche. Pour DSP, il s'agit d'un positionnement qui parait défavorable mais qui doit être relativisé du fait du nombre important de vacataires recrutés comme chargés de TD. Pour STAPS, il s'agit de la déclinaison locale d'un constat national que ces UFR sont sous-dotées en enseignants. L'IUT RCC et l'UFR SEN ont des taux d'encadrement très proches et plutôt favorables autour de 10 étudiants par enseignant. Cela peut poser question car le besoin d'encadrement étudiant dans une UFR non dérogatoire est moins élevé que dans un IUT puisque le nombre d'heures maquette par étudiant étant beaucoup plus important dans un IUT. SEN est pourtant légèrement mieux encadrée que l'IUT RCC et bien mieux que l'IUT de Troyes.

Monsieur Yannick REMION indique que cette année un focus est ajouté sur la composition du corps enseignant de chaque composante. S'agissant des enseignants, le recours aux enseignants de statut contractuel, que ce soit en CDI ou CDD, est plutôt rare pour l'IUT de Reims et l'UFR SEN. A contrario, STAPS, l'IUT de Troyes, SESG et l'EISINE, montrent un recours conséquent aux contractuels en CDI ou CDD.

Madame Tamar BALAN présente la campagne d'emplois 2025 au regard de ces différents indicateurs et arbitrages. Les critères d'arbitrage pour la campagne d'emplois sont le projet d'établissement avec un objectif de gestion des équilibres et de la structure d'emplois de l'établissement, en tenant compte également de l'évolution des effectifs étudiant et de la couverture de la charge d'enseignement, tout en respectant les demandes priorisées par les différentes structures et le maintien d'une continuité des différents services pédagogiques, en recherche et administratifs.

Madame Tamar BALAN présente la structure des emplois où la population titulaire représente 64,1 % des ETPT et 79,25 % de la masse salariale. Même si ce taux est en baisse depuis plusieurs années, il reste important et participe à la rigidité de la structure d'emplois et de la structure de la masse salariale.

Concernant la soutenabilité, il est tenu compte de l'enveloppe budgétaire disponible, calculée à partir de la masse salariale libérée par les départs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024. Sont pris en compte également une estimation du GVT positif et du GVT prévisionnel pour 2025 ainsi que les mesures qui vont avoir un impact en année pleine, en 2026, notamment sur la revalorisation des populations contractuelles telle que prévue par les lignes directrices de gestion (puisqu'il est prévu une revalorisation tous les 3 ans). Ces lignes directrices de gestion (LDG) ont été appliquées à partir de septembre 2022. La revalorisation en 2025 aura donc un coût d'environ 200 000 euros. La masse salariale libérée par les départs représente un peu plus de 4 millions d'euros. Le GVT positif estimé étant une moyenne entre le GVT estimé 2024 et le GVT prévisionnel 2025, on a donc un budget disponible d'un peu moins d'1,6 millions d'euros. Le coût de la campagne d'emplois 2025 est estimée à 1,9 millions d'euros, ce qui représente pour l'établissement un surcoût de 344 000 euros en année pleine.

La campagne d'emplois 2025 a un caractère pluriannuel et tient compte des besoins sur 2025 et 2026. Plusieurs types de réponses ont été apportées, soit par l'ouverture de concours, soit par le recrutement de contractuels pour un an ou pour la durée de l'accréditation.

En ce qui concerne les demandes de promotion, celles-ci seront traitées dans un second temps, en même temps que la dernière vague de repyramidage prévue dans le cadre de la LPR, pour laquelle les

arbitrages nationaux n'ont pas été rendus. Le dispositif des concours génériques est maintenu et des pérennisations en CDI sont proposées pour stabiliser les effectifs sans rigidifier la masse salariale. Concernant les sortants 2024, ils sont au nombre de 35 : 6 enseignants, 27 enseignants-chercheurs et 2 BIATSS. Le chiffre pour les BIATSS peut paraître faible mais ce sont les BIATSS sortants non remplacés, car beaucoup sont remplacés au fil de l'eau. Au final, ont été retenues les demandes de création correspondant à 35 sortants, alors que 178 demandes ont été reçues et, en tenant compte des demandes de pyramidages et de pérennisations, un total de 252 demandes. On constate donc un delta assez important entre le nombre de sortants et le nombre de demandes reçues. A noter qu'il existe sur cette campagne 2025 un reliquat de la campagne 2024 avec un poste de PR60 à l'EiSINe dont le concours a été infructueux.

Madame Tamar BALAN présente la synthèse des propositions comprenant 4 créations de postes d'enseignants, 20 créations de postes d'enseignants-chercheurs, dont 2 postes de professeurs et 12 postes de maîtres de conférences, et 6 postes d'ATER. Pour les BIATSS, 8 créations sont proposées (1 par concours et 7 par contrat). En pérennisation et repyramidage, 4 postes de BIATSS dont 1 en concours et 3 en CDisation sont proposés ainsi que le dispositif de 8 concours génériques, ce qui fait au total 44 postes.

Pour mémoire, un poste avait été créé pour l'UFR DSP en juin 2024, par anticipation de la campagne d'emplois 2025 et en lien avec l'agrégation nationale. Suite aux différentes instances, quelques évolutions sont à noter, notamment à l'IUT de Reims pour un poste d'ANT en section 06 qui est transformé en maîtres de conférences en 06, avec un objectif de restructuration des départements de formation du site de Charleville. Un poste de MCF 61 à l'EISINe est proposé et fait suite à une cascade sur un poste de l'année précédente, avec un objectif pour la composante d'atteinte de la cible fixée pour le H/E. Dans les modifications, on notera également une ouverture à l'agrégation pour le poste de professeur en section 02, et la demande de transformation d'un poste de PR 23 en MCF 23 en LSH à la demande du département pour tenir compte du vivier.

Madame Tamar BALAN présente la synthèse par composante du nombre de demandes, du nombre de départs et des propositions :

- L'EiSINe : 2 départs, 1 poste en création, 1 poste infructueux de la campagne 2024,
- L'ESIREIMS : 1 départ, 2 postes,
- L'INSPE : compte tenu de l'incertitude sur la réforme en cours, les demandes sont en attente,
- L'IUT RCC : 5 départs, 4 propositions,
- L'IUT de Troyes : 6 départs, 6 propositions,
- L'UFR DSP : 3 départs, 3 propositions en tenant compte du poste accordé par anticipation,
- L'UFR LSH : 4 départs, 2 propositions,
- L'UFR SESG : 2 départs, 2 propositions,

Pour les emplois BIATSS, il est proposé 8 créations dont 1 poste ouvert au concours, 3 pérennisations par CDI et 10 concours ouverts dont un IGR en repyramidage et 1 en création, ainsi que 8 concours génériques. Il est tenu compte, pour les BIATSS, d'un équilibre entre concours internes et concours externes et de l'obligation de respecter le taux de 6% des concours pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Madame Tamar BALAN présente la synthèse des propositions pour la campagne d'emplois 2025. L'avis du CAC sera sollicité pour les postes d'enseignants-chercheurs et précise qu'il y a eu des évolutions par rapport aux documents transmis.

Madame Isabelle POUTRIN souhaite donner des précisions concernant le poste de maître de conférences « 'histoire ancienne » et indique que depuis 4 ans aucun poste n'a été attribué au département d'histoire. Leur taux de couverture est de 31% sur deux sites. Le département est composé de 4 collègues. Le choix a été fait de ne pas recruter un PRAG suite au départ d'une collègue en retraite afin d'anticiper une possible baisse des effectifs étudiants. Sur les 4 collègues, 2 collègues ne font pas d'heures supplémentaires et ont même l'impossibilité de se rendre sur le 2ième site, tout en sachant qu'il y a des charges administratives. Elle alerte sur la charge importante d'enseignement et le risque de burnout si le poste n'est pas voté.

Monsieur Sébastien ALMAGRO voudrait connaître le nombre d'heures supplémentaires par composante.

Monsieur le Président indique que ces chiffres seront envoyés a posteriori.

Madame Isabelle POUTRIN demande à avoir également le taux d'encadrement par département.

Monsieur le Président confirme.

Monsieur Fabien LEGRAND a l'impression que sur les différents indicateurs présentés en particulier ceux des BIATSS, dont Reims est largement doté. Cette campagne d'emplois propose un nombre de poste BIATSS assez important.

Monsieur Damien JOUET répond que ce n'est pas un nombre très important car cela permet à des agents déjà en poste d'accéder à une titularisation sans créer de poste supplémentaire.

Monsieur le Président précise que les autres postes sont créés pour qui n'étaient pas abondés ces dernières années mais qu'il faut étoffer si l'on souhaite assumer les ambitions. IL rappelle que lE CAC plénier, est compétent pour les poses d'enseignants-chercheurs et non les BIATSS.

Monsieur Damien JOUET précise que c'est un taux d'encadrement global BIATSS, ce qui veut dire que les postes ne sont pas forcément placés aux endroits où l'on en a forcément besoin.

Monsieur Yannick REMION vient préciser que sur les indicateurs, le taux d'encadrement des enseignants et enseignants-chercheurs est plus au-dessus de la médiane que les BIATSS.

Monsieur Fabien LEGRAND indique être pour tout cela, mais sur la question de la soutenabilité, il est dérangeant d'être, parmi les universités du groupe 11, celle qui demande le plus de création de poste BIATSS alors que d'autres, avec moins de moyens, font aussi bien.

Monsieur le Président répond qu'il faut avoir des personnes compétentes pour développer des compétences à l'international par exemple.

Madame Isabelle POUTRIN demande des clarifications sur le rapport entre les créations de formation et sur la méthode. Et souhaite savoir, concernant les LSH, quelle est la visibilité et la stratégie.

Monsieur le Président répond que la stratégie n'est pas forcément liée à la fermeture de formations, la priorité est de rationaliser l'offre de formation et l'accent a été mis sur ceux qui sont le plus nécessiteux afin de donner à tous des temps de recherches dans des conditions convenables.

Madame Isabelle POUTRIN dit qu'il faut peut-être s'interroger sur les formations de niche qui n'ont que très peu d'étudiants et qui ont été créés. Avec l'expérience de la fermeture du master de musicologie, cela a créé un deuil chez certains enseignants de ce master, et il faudrait proposer un accompagnement avec de nouvelles perspectives car après enquête auprès de tous les membres du

laboratoire, ils s‘aperçoivent que quelque chose est cassé dans la perspective de ne plus avoir de master.

Monsieur le Président répond qu’il y a des pistes notamment sur le développement de formations autre que les formations internationales qui pourraient intéresser un certain nombre de collègues. La nouvelle accréditation devrait réduire le nombre d’heures d’enseignement à dispenser et donc avoir plus de temps dans les laboratoires.

Madame Tamar BALAN rappelle ce qui a été modifié dans les demandes de postes.

Monsieur Sébastien ALMAGRO demande si la liste en ligne n’est pas à jour.

Monsieur Damien JOUET répond par l’affirmative et que ça n’a pas été transmis car ils ont eu la mise à jour la veille et la liste modifiée sera transmise par la suite.

En l’absence d’autres remarques, la campagne d’emplois 2025 est soumise au vote. Le conseil académique de l’université de Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d’emplois 2025, ***avec 45 votes pour, 1 vote contre et 2 abstentions.***

4. Questions pédagogiques

- Accréditation de formations maïeutiques

Madame Emmanuelle LECLERCQ indique que cette formation a évolué depuis le décret du 5 juillet 2024 qui a créé le troisième cycle donc les étudiants obtiendraient après soutenance d’une thèse, un diplôme d’Etat de docteur en maïeutique qui remplace le diplôme d’Etat de sage-femme.

En l’absence de remarque, l’accréditation de formations maïeutiques est soumise au vote. Le conseil académique de l’université de Reims Champagne-Ardenne approuve l’accréditation de formations maïeutiques, ***à l’unanimité****.*

- Accréditation du troisième cycle en santé (capacité et DESC)

En l’absence de remarque, l’accréditation du troisième cycle en santé est soumise au vote. Le conseil académique de l’université de Reims Champagne-Ardenne approuve l’accréditation du troisième cycle en santé, ***à l’unanimité****.*

- Changement de nom de mention pour la Licence Sciences et technologies en Licence sciences, enseignement et médiation

En l’absence de remarque, le changement de nom de la mention pour la Licence Sciences et Technologies est soumise au vote. Le conseil académique de l’université de Reims Champagne-Ardenne approuve le changement de nom de la mention pour la Licence Sciences et Technologies, ***à l’unanimité****.*

5. Questions diverses

Monsieur Sébastien ALMAGRO demande si le COMP doit être voté en CAC

Monsieur le Président répond que ce point réglementaire sera vérifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.